

Chapitre XII

Célébration du soixante-dixième anniversaire de la Commission

A. Introduction

331. À sa soixante-huitième session (2016), la Commission a recommandé que des manifestations commémoratives soient organisées au cours de sa soixante-dixième session, en 2018, dans le cadre de séances qui se tiendraient à New York et à Genève. Elle a notamment recommandé de tenir à New York une séance solennelle d'une demi-journée, à laquelle seraient conviés de hauts dignitaires, ainsi qu'une réunion informelle d'une demi-journée à laquelle seraient conviés les délégués de la Sixième Commission de l'Assemblée générale pour un échange de vues sur les travaux de la Commission, les relations entre la Commission du droit international et la Sixième Commission et le rôle des deux organes dans la promotion du développement progressif et de la codification du droit international. Elle a également recommandé que soit organisée à Genève une conférence d'une journée et demie consacrée à ses travaux, à laquelle seraient conviés les conseillers juridiques des États et des organisations internationales, des universitaires et d'autres juristes internationaux de renom. Elle a recommandé, en outre, qu'un compte rendu de ces réunions soit examiné au cours de la réunion annuelle des conseillers juridiques, à New York, et que ces manifestations fassent l'objet d'une publication. Elle a demandé au secrétariat de commencer à prendre des dispositions en vue de la tenue des manifestations, en concertation avec le Président de la Commission et le Président du Groupe de planification¹²⁵². L'Assemblée générale a pris note avec satisfaction de ces recommandations¹²⁵³.

332. À sa soixante-neuvième session (2017), la Commission a confirmé le déroulement prévu des manifestations commémoratives, notant que la conférence qui aurait lieu à Genève serait précédée d'une séance d'ouverture de haut niveau, à laquelle seraient conviés de hauts dignitaires. Un groupe consultatif¹²⁵⁴ chargé de continuer de travailler entre les sessions, en collaboration avec le secrétariat, à l'organisation des manifestations a été constitué.

333. La Commission a en outre recommandé que les manifestations aient lieu le 21 mai 2018 à New York et les 5 et 6 juillet 2018 à Genève et qu'elles aient pour thème général « Les 70 ans de la Commission du droit international – Dresser le bilan pour l'avenir »¹²⁵⁵. L'Assemblée générale a pris note avec satisfaction de la recommandation de la Commission concernant l'organisation de la célébration du soixante-dixième anniversaire et encouragé les États à verser des contributions volontaires pour faciliter la célébration de cet anniversaire¹²⁵⁶.

B. Session marquant le soixante-dixième anniversaire de la Commission du droit international

334. À sa 3392^e séance, le 1^{er} mai 2018, la Commission a entendu un compte rendu des dispositions prises en vue de la célébration de son soixante-dixième anniversaire.

335. La Commission a célébré son soixante-dixième anniversaire en organisant des manifestations à New York le 21 mai 2018 et à Genève les 5 et 6 juillet 2018 sur le thème

¹²⁵² Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante et onzième session, Supplément n° 10 (A/71/10), par. 327 à 332.

¹²⁵³ Résolution 71/140 de l'Assemblée générale en date du 13 décembre 2016.

¹²⁵⁴ Le groupe consultatif était composé des membres suivants : le Président de la Commission, M. Georg Nolte, le Président du Groupe de planification, M. Eduardo Valencia-Ospina, M. Yacouba Cissé, M. Shinya Murase et M. Pavel Šturma.

¹²⁵⁵ Documents officiels de l'Assemblée générale, soixante-douzième session, Supplément n° 10 (A/72/10), par. 279 à 281.

¹²⁵⁶ Résolution 72/116 de l'Assemblée générale en date du 7 décembre 2017.

général « Les 70 ans de la Commission du droit international – Dresser le bilan pour l’avenir ». À New York, à sa 3407^e séance, le 21 mai 2018, elle a tenu une séance solennelle d’une demi-journée, suivie, à sa 3408^e séance, d’une demi-journée de dialogue avec les représentants de la Sixième Commission de l’Assemblée générale. En outre, à la 3407^e séance de la Commission, les personnes dont le nom suit ont prononcé des allocutions pour marquer ce soixante-dixième anniversaire : M. Eduardo Valencia-Ospina, Président de la Commission, M. Miroslav Lajčák, Président de l’Assemblée générale, M. Miguel de Serpa Soares, Secrétaire général adjoint aux affaires juridiques et Conseiller juridique de l’ONU, au nom du Secrétaire général, M. Burhan Gafoor, Président de la Sixième Commission de l’Assemblée générale, M. Jürg Lauber, Représentant permanent de la Suisse auprès de l’ONU, et M^{me} Jennifer Newstead, Conseillère juridique du Département d’État des États-Unis d’Amérique.

336. Le discours liminaire a été prononcé par M. Nico Schrijver, professeur de droit international public au Grotius Centre for International Legal Studies (Université de Leyde) et Président de l’Institut de Droit international.

337. Au cours du dialogue avec la Sixième Commission, à la 3408^e séance, M. Gafoor et M. Valencia-Ospina ont formulé des observations liminaires, et deux tables rondes ont ensuite eu lieu.

338. Pendant la première table ronde, qui avait pour thème « La Commission et la Sixième Commission : obstacles structurels », les participants se sont demandé quels seraient les obstacles futurs au développement progressif et à la codification du droit international, si la Commission devrait se pencher davantage sur le droit international général ou sur certaines branches particulières du droit international, s’il fallait revoir la distinction entre le développement progressif et la codification et si la Commission s’adressait uniquement aux États ou aussi aux juridictions et à d’autres acteurs.

339. La table ronde était présidée par M. Valencia-Ospina ; y ont participé M. François Alabrune, du Ministère français des affaires étrangères, M. Mahmoud Hmoud, M^{me} Janine Coye Felson, membre de la Mission permanente du Belize, et M. Ernest Petrič.

340. Pendant la seconde table ronde, qui avait pour thème « Réflexions sur l’interaction passée et future entre la Commission et la Sixième Commission », les participants ont examiné les questions suivantes : les différentes façons dont la Sixième Commission et la Commission avaient interagi, sur les plans officiel et informel, pour promouvoir le développement progressif et la codification du droit international ; la manière dont les deux organes s’étaient influencés, ainsi que leurs réalisations communes et les difficultés auxquelles ils s’étaient heurtés ; les mesures concrètes à prendre pour améliorer les relations entre la Sixième Commission et la Commission ; la manière dont la Commission devrait concevoir les résultats de ses travaux, et la façon dont la Sixième Commission devrait les examiner ; ce à quoi la Commission devrait ressembler dans dix ans.

341. La table ronde était présidée par M. Gafoor ; y ont participé M. Evgeny Zagaynov, du Ministère des affaires étrangères de la Fédération de Russie, M^{me} Concepción Escobar Hernández, M. Angel Horna, membre de la Mission permanente du Pérou, et M. Hussein A. Hassouna.

342. À Genève, le soixante-dixième anniversaire de la Commission a été marqué par une séance solennelle et une réunion avec les conseillers juridiques des États et d’autres experts du droit international, consacrée à différents aspects des travaux de la Commission dans les domaines du développement progressif et de la codification du droit international. À la 3422^e séance, le 5 juillet 2018, les personnes dont le nom suit ont prononcé des allocutions pour marquer ce soixante-dixième anniversaire : M. Valencia-Ospina ; M. Miguel de Serpa Soares ; M^{me} Corinne Cicéron Bühler, directrice de la Direction du droit international public et Conseillère juridique du Département fédéral des affaires étrangères de la Suisse ; M^{me} Kate Gilmore, Haut-Commissaire adjointe des Nations Unies aux droits de l’homme.

343. Le discours liminaire a été prononcé par M. Abdulqawi Ahmed Yusuf, Président de la Cour internationale de Justice.

344. Au cours des réunions avec les conseillers juridiques et les experts du droit international, aux 3423^e et 3424^e séances, les 5 et 6 juillet 2018, des observations liminaires ont été formulées par M. Georg Nolte, Président de la Commission à sa soixante-neuvième session, et cinq tables rondes ont été organisées.

345. Pendant la première table ronde, consacrée à l'incidence des travaux de la Commission, les participants se sont demandé ce qu'il advenait du résultat final des travaux de la Commission, quelle avait été l'incidence des travaux de la Commission sur la pratique des États, notamment sur la jurisprudence et la doctrine, et dans quelle mesure la forme donnée par la Commission à ses travaux en déterminait l'incidence.

346. La table ronde était présidée par M. Pedro Comissário Afonso, Représentant permanent du Mozambique auprès de l'Office des Nations Unies à Genève ; y ont participé M. Alejandro Rodiles, de l'Institut technologique autonome du Mexique, M^{me} Laurence Boisson de Chazournes, de l'Université de Genève, et M. Pavel Šturma.

347. Pendant la deuxième table ronde, consacrée aux méthodes de travail de la Commission, les participants ont examiné la question de savoir si la Commission devait davantage adapter ses méthodes de travail en fonction du résultat de ses travaux, comment avait évolué la communication entre la Commission et d'autres organes et intervenants et comment elle pouvait être améliorée. Ils se sont également interrogés sur le rôle des rapporteurs spéciaux, du Comité de rédaction, des commentaires, de la Division de la codification et d'autres appuis.

348. La table ronde était présidée par M. Aleksandar Gajić, du Ministère des affaires étrangères de la Serbie ; y ont participé M^{me} Danae Azaria, du University College London, M. Maurice Kamto, de l'Université de Yaoundé II, et M. Shinya Murase.

349. Pendant la troisième table ronde, qui avait pour thème « La fonction de la Commission : dans quelle mesure s'agit-il de déterminer le droit existant ? dans quelle mesure s'agit-il de proposer des règles juridiques nouvelles ? », les participants ont débattu de la nécessité d'une « Commission du droit international », dans le passé et à l'avenir, se sont demandé s'il était exact que la distinction entre développement progressif et codification était souvent difficile à faire et s'il existait des sujets où cette distinction devrait être plus marquée dans les travaux de la Commission, et se sont posé la question de savoir si la Commission devait mettre l'accent sur la consolidation du droit existant ou sur le développement de nouvelles règles juridiques.

350. La table ronde était présidée par M^{me} Davinia Aziz, du Bureau du Procureur général de Singapour ; y ont participé M. Yifeng Chen, de l'Université de Beijing, M^{me} Ineta Ziemele, de la Riga Graduate School of Law, et M. Sean Murphy.

351. Pendant la quatrième table ronde, consacrée à l'évolution du droit international, les participants se sont intéressés à la Commission et au développement du droit international, ont dressé le bilan des soixante-dix années écoulées et se sont demandé quels nouveaux sujets la Commission devrait examiner, si la Commission devrait reconsidérer la manière dont elle sélectionne ses sujets et quel rôle les États pourraient jouer dans le choix des sujets.

352. La table ronde était présidée par M^{me} Elinor Hammar skjöld, du Ministère des affaires étrangères de la Suède ; y ont participé M^{me} Hajer Gueldich, de l'Université de Carthage, M. Keun-Gwan Lee, de l'Université nationale de Séoul, et M. Claudio Grossman Guiloff.

353. Pendant la cinquième table ronde, qui avait pour thème « L'autorité et la composition de la Commission dans l'avenir », les participants se sont demandé comment la Commission et le résultat de ses travaux étaient perçus par les gouvernements, les tribunaux et les autres organismes et mécanismes de formation du droit international, si la relation avec la Sixième Commission devait être améliorée, si les travaux de la Commission étaient influencés par l'origine régionale et la profession de ses membres, ainsi que par les traditions juridiques représentées par ceux-ci, comment parvenir à la parité des sexes et éventuellement à d'autres formes de diversité telles que la diversité générationnelle, et quelles perspectives et quelles difficultés la prochaine décennie réservait à la Commission.

354. La table ronde était présidée par M. Jamchid Momtaz, ancien membre de la Commission ; y ont participé M^{me} Zuzana Trávníčková, de l'Université d'économie de Prague, M^{me} Mónica Pinto, de l'Université de Buenos Aires, et M. Dire Tladi.

355. Le Président de la Commission a formulé des observations finales.

356. En marge des manifestations commémoratives de New York et de Genève, de nombreuses activités ont été organisées avec la participation des membres de la Commission et de représentants d'États, d'organisations internationales et d'institutions académiques. On mentionnera notamment : un échange de vues informel sur l'immunité des représentants de l'État, les crimes contre l'humanité et la détermination du droit international coutumier, organisé sous les auspices de l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique ; une conférence de M. Shinya Murase concernant les travaux en cours de la Commission sur la protection de l'atmosphère, organisée dans le cadre du cycle de conférences de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld ; une table ronde sur le rôle de la Commission dans la lutte contre l'impunité, organisée par le Brésil, la République de Corée, la Slovaquie et la Suisse ; une réunion intitulée « Les promesses (et les pièges) de la compétence universelle », organisée par le Costa Rica ; une conférence de M^{me} Nilüfer Oral sur le thème « Les changements climatiques et la protection des océans – l'histoire de deux régimes », organisée dans le cadre du cycle de conférences de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld ; une table ronde intitulée « La codification du droit international : retour vers le futur ? », organisée par le comité de la branche américaine de l'Association de droit international chargé des questions juridiques relatives aux travaux de l'Organisation des Nations Unies ; un débat informel sur l'interaction entre immunité et impunité au niveau international et sur les conséquences pratiques du résultat de la détermination du droit international coutumier, organisé par l'Organisation juridique consultative pour les pays d'Asie et d'Afrique ; une réunion-débat intitulée « Pour progresser sur la voie de la compétence universelle : une discussion avec les membres de la Commission », organisée par le Costa Rica ; une table ronde sur le thème « Améliorer la contribution des petits États en développement aux travaux de la Commission », organisée par les Fidji, le Ghana, le Honduras et Sainte-Lucie ; une conférence de M. Ki Gab Park sur la *lex lata* et la *lex ferenda* dans les travaux récents de la Commission, organisée dans le cadre du cycle de conférences de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld ; une table ronde consacrée au projet d'articles sur la protection des personnes en cas de catastrophe, à l'occasion de la soixante-dixième session, organisée par la Colombie ; une table ronde intitulée « Le projet d'articles sur la responsabilité de l'État pour fait internationalement illicite : *quo vadis* ? », organisée par le Brésil ; une discussion sur des questions d'actualité dans le domaine de la succession d'États, organisée par la République tchèque et la Slovaquie ; une table ronde sur la réalisation de l'objectif de la parité des sexes à la Commission, intitulée « Sept femmes en soixante-dix ans », organisée par la Chine, l'Espagne, la Finlande, le Portugal, la Suède et la Turquie ; une conférence de M^{me} Patrícia Galvão Teles intitulée « La Commission vue de l'extérieur : les États membres, les milieux universitaires et la Cour internationale de Justice », organisée dans le cadre du cycle de conférences de la Bibliothèque Dag Hammarskjöld ; une table ronde sur le Pacte mondial pour l'environnement, organisée sous les auspices de la Commission environnement du Club des juristes.

357. Dans le cadre des manifestations, une exposition de photographies sur l'histoire de la codification du droit international et les réalisations de la Commission a été organisée par le secrétariat à New York, Genève et La Haye.

358. Conformément à la résolution 72/116 de l'Assemblée générale en date du 7 décembre 2017, les États ont été invités à verser des contributions volontaires au fonds d'affectation spéciale du Bureau des affaires juridiques pour la promotion du droit international, de manière à rendre possible la célébration du soixante-dixième anniversaire de la Commission. De généreuses contributions financières ont été reçues des pays suivants : Chili (50 000 dollars des États-Unis) ; Chine (10 000 dollars des États-Unis) ; Finlande (10 000 euros) ; Irlande (10 000 dollars des États-Unis) ; Portugal (5 043 dollars des États-Unis, pour le financement d'une réception donnée à l'occasion d'une exposition ; voir le paragraphe suivant) ; Qatar (10 000 dollars des États-Unis) ; Singapour (5 000 dollars des États-Unis) ; Sri Lanka (5 000 dollars des États-Unis) ; Royaume-Uni de

Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord (2 000 livres sterling). Des contributions ont aussi été reçues de l'Université Bilgi d'Istanbul (5 000 dollars des États-Unis) et d'autres sources (4 000 dollars des États-Unis).

359. Des contributions en nature ont été apportées par les pays suivants : Inde, Japon et Viet Nam (déjeuner à New York le 21 mai 2018) ; République de Corée (réception à l'occasion d'une exposition à New York le 21 mai 2018, avec le Portugal (voir le paragraphe précédent)) ; Roumanie (réception à New York le soir du 21 mai 2018) ; Allemagne (déjeuner à Genève le 5 juillet 2018) ; Suisse (musique pendant la séance solennelle, le 5 juillet 2018, et réception, le soir du même jour) ; Autriche et République tchèque (déjeuner le 6 juillet 2018).

360. La Commission exprime sa profonde gratitude pour ces généreuses contributions, qui ont permis de couvrir les dépenses et les frais divers liés à l'organisation des activités à New York et à Genève, notamment les frais de voyage (billets et indemnité journalière) de l'intervenant principal à New York et des spécialistes invités aux activités commémoratives de Genève, l'élaboration des documents promotionnels, l'organisation de l'exposition de photographies et du vernissage à New York, la décoration de la salle de conférence à Genève, la musique et les rafraîchissements, et diverses réceptions.

361. Les activités organisées à l'occasion du soixante-dixième anniversaire de la Commission seront présentées de manière détaillée dans une publication, qui sera élaborée et publiée dans les meilleurs délais et qui bénéficiera de la plus large diffusion possible. Une partie des ressources du fonds d'affectation spéciale a été réservée pour que cette publication puisse être facilement obtenue par tous les lecteurs potentiels, y compris dans les pays en développement.

362. La Commission signale qu'un colloque, qui aura pour thème « Les contributions de la Commission du droit international au développement du droit international pendant les soixante-dix dernières années et pour les soixante-dix années à venir : codification, développement progressif, ou les deux ? », sera organisé par la revue juridique de l'Université internationale de Floride, les 26 et 27 octobre 2018.